



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 30 décembre 2022

MONOXYDE DE CARBONE

Comment réduire les risques d'intoxication au monoxyde de carbone ?

Chaque année, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par intoxication en France. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique indétectable, puisqu'il est invisible, inodore et non irritant. Il peut être très dangereux, et une intoxication importante peut induire un coma ou un décès.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, butane, propane, essence, pétrole, etc) destinés à produire de la chaleur ou de la lumière peuvent produire du monoxyde de carbone.

Avec la baisse des températures, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone sont donc plus importants que le reste de l'année. Il est donc primordial d'adopter les bons gestes afin d'éviter ce risque qui peut concerner tout le monde.

Pour réduire les risques d'intoxication, adoptez les bons gestes :

- faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié avant chaque hiver ;
- aérer son logement au moins 10 minutes par jour, même s'il fait froid ;
- maintenir les systèmes de ventilation en bon état et ne pas obstruer les entrées et sorties d'air ;
- ne pas faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- ne pas utiliser pour le chauffage des appareils non destinés à cet usage (cuisines, barbecue, etc).

Que faire en cas d'intoxication ?

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone peuvent être les suivants : maux de tête, fatigue, nausées. La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir dès les premiers symptômes. En cas d'intoxication ou de suspicion d'intoxication, il faut agir rapidement en :

- aérant immédiatement les pièces ;
- arrêtant les appareils à combustion
- évacuant les lieux ;
- appelant les secours (15, 18, 112, ou 114 pour les personnes malentendantes).

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

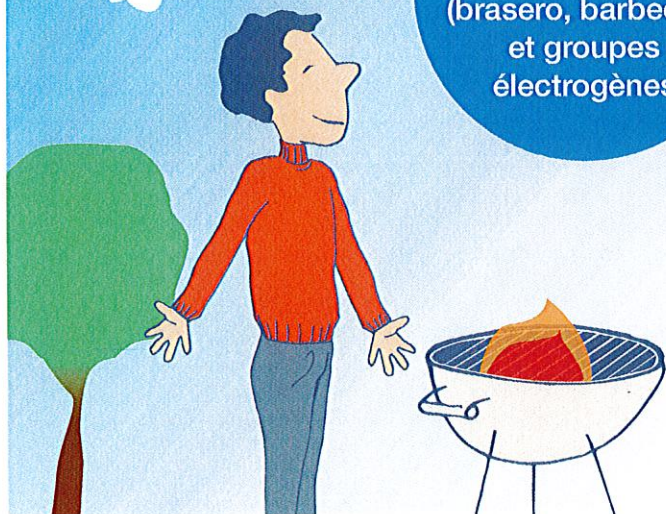
Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites
vérifier et
entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez
dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



Respectez
le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson